



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules****Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés****Treizième session**

Genève, 23-27 mai 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la treizième session**.***

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 23 mai 2022, à 11 heures (heure d'Europe centrale).

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Points à retenir de la session de mars 2022 du WP.29.
3. L'intelligence artificielle dans les véhicules.
4. Véhicules automatisés/autonomes et connectés :
 - a) Résultats attendus du groupe de travail informel des prescriptions fonctionnelles applicables aux véhicules automatisés et autonomes ;
 - b) Résultats attendus du groupe de travail informel des méthodes de validation pour la conduite automatisée ;
 - c) Résultats attendus du groupe de travail informel des enregistreurs de données de route et des systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée ;
 - d) Règlement ONU sur les systèmes automatisés de maintien dans la voie ;

* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 mai 2022).

** Les représentantes et représentants sont priés de s'inscrire en ligne sur le site Web de la CEE (<https://indico.un.org/event/1000856/>). Les instructions pour accéder à la session à distance seront communiquées, en fonction des données reçues dans le cadre des inscriptions en ligne.

*** Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE. Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc), à l'adresse documents.un.org ou <https://undocs.org/> « symbol ».



- e) Coordination des travaux sur l'automatisation menés par différents groupes de travail.
5. Véhicules connectés :
 - a) Cybersécurité et protection des données ;
 - b) Mises à jour logicielles et questions relatives aux mises à jour à distance ;
 - c) Échanges de données et communication entre les véhicules ;
 - d) Questions diverses.
 6. Systèmes actifs d'aide à la conduite et Règlement ONU n° 79 :
 - a) Systèmes actifs d'aide à la conduite ;
 - b) Règlement ONU n° 79 (Équipement de direction) ;
 - c) Questions diverses.
 7. Systèmes actifs de freinage d'urgence.
 8. Règlements ONU n°s 13, 13-H, 139 et 140 et RTM ONU n° 8 :
 - a) Systèmes de contrôle électronique de la stabilité ;
 - b) Systèmes de freinage électromécaniques ;
 - c) Précisions.
 9. Freinage des motocycles :
 - a) RTM ONU n° 3 ;
 - b) Règlement ONU n° 78.
 10. Règlement ONU n° 90.
 11. Échange de vues sur les orientations et les activités nationales pertinentes.
 12. Révision 3 de l'Accord de 1958 :
 - a) Application des dispositions pertinentes de la révision 3 de l'Accord de 1958 ;
 - b) Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule.
 13. Questions diverses.
 - a) Organisation des réunions ;
 - b) Autres questions.

II. Annotations et liste des documents

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (ECE/TRANS/WP.29/690 tel que modifié) du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2022/13

2. Points à retenir de la session de mars 2022 du WP.29

Le Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) souhaitera sans doute être informé par le secrétariat des points à retenir de la session de mars 2022 du WP.29 s'agissant des activités du GRVA et des questions communes.

3. L'intelligence artificielle dans les véhicules

Document(s) : (Documents informels GRVA-11-03 et GRVA-12-26)

Le GRVA a décidé d'examiner plus avant ce point de l'ordre du jour en fonction des résultats du ou des ateliers techniques sur l'intelligence artificielle.

4. Véhicules automatisés/autonomes et connectés

a) Résultats attendus du groupe de travail informel des prescriptions fonctionnelles applicables aux véhicules automatisés et autonomes

Le GRVA souhaitera sans doute être informé des résultats de la ou des réunions récentes du groupe de travail informel des prescriptions fonctionnelles applicables aux véhicules automatisés et autonomes (groupe FRAV).

Le Groupe a prévu d'examiner les lignes directrices et les recommandations relatives aux prescriptions de sécurité applicables aux systèmes de conduite automatisée élaborées par le groupe FRAV.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/2022/56

b) Résultats attendus du groupe de travail informel des méthodes de validation pour la conduite automatisée

Le GRVA souhaitera sans doute être informé des résultats des dernières réunions du groupe de travail informel des méthodes de validation pour la conduite automatisée (groupe VMAD).

Le Groupe a prévu d'examiner le projet de deuxième version du document intitulé « Nouvelle méthode d'évaluation et d'essai de la conduite automatisée – Document de référence » soumis au WP.29, qui l'examinera en juin 2022.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/2022/57

Le GRVA souhaitera peut-être examiner le projet d'orientations relatives à la validation des systèmes de conduite automatisée selon la Nouvelle méthode d'évaluation et d'essai de la conduite automatisée, qui ont été élaborées par le groupe VMAD.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/2022/58

c) Résultats attendus du groupe de travail informel des enregistreurs de données de route et des systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée

Le GRVA souhaitera sans doute être informé des résultats des dernières réunions du groupe de travail informel des enregistreurs de données de route et des systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée (groupe EDR/DSSAD).

d) Règlement ONU sur les systèmes automatisés de maintien dans la voie

Le GRVA a décidé d'examiner la proposition de série 01 d'amendements au Règlement ONU n° 157 (Système automatisé de maintien dans la voie), soumise au WP.29 pour examen à sa session de juin 2022.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/2022/59

e) Coordination des travaux sur l'automatisation menés par différents groupes de travail

Le GRVA souhaitera peut-être discuter de la coordination des travaux sur les systèmes de conduite automatisée entre les différents groupes de travail.

Il souhaitera peut-être être informé des considérations du Comité de gestion pour la coordination des travaux (AC.2) et des décisions du WP.29 concernant la coordination des travaux sur les dispositions relatives à la signalisation lumineuse des systèmes de conduite

automatisée entre le GRVA et le Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE).

Pour donner suite à la demande formulée par le WP.29 à sa 186^e session, le GRVA souhaitera peut-être entreprendre un examen des Règlements et des RTM ONU relevant de sa compétence, afin de déterminer s'ils sont adaptés aux systèmes de conduite automatisée et aux véhicules sans conducteur.

Enfin, il souhaitera peut-être examiner toute autre proposition qui pourrait lui être soumise.

5. Véhicules connectés

a) Cybersécurité et protection des données

Le GRVA souhaitera sans doute être informé des résultats de la ou des réunions récentes du groupe de travail informel de la cybersécurité et des questions de sûreté des transmissions sans fil (groupe CS/OTA).

Le Groupe a décidé d'élaborer un document d'orientation sur l'extension du champ d'application du Règlement ONU n° 155 (Cybersécurité et système de gestion de la cybersécurité) aux véhicules des catégories S, R et T, telles que définies dans la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).

b) Mises à jour logicielles et questions relatives aux mises à jour à distance

Le GRVA souhaitera peut-être examiner toute proposition concernant les mises à jour logicielles et les mises à jour à distance qui pourrait lui être soumise.

c) Échanges de données et communication entre les véhicules

Le GRVA a décidé de reprendre sa discussion sur le rôle qu'il peut jouer en ce qui concerne l'accès aux données relatives au véhicule.

Il souhaitera peut-être reprendre sa discussion sur les défis liés à la couverture, aux temps de latence et aux interférences des télécommunications, et plus généralement sur la communication entre les véhicules.

d) Questions diverses

Le GRVA souhaitera peut-être examiner toute autre proposition qui pourrait lui être soumise.

6. Systèmes actifs d'aide à la conduite et Règlement ONU n° 79

a) Systèmes actifs d'aide à la conduite

Le GRVA souhaitera peut-être, s'il y a lieu, que l'équipe spéciale des systèmes actifs d'aide à la conduite lui présente un rapport de situation.

b) Règlement ONU n° 79 (Équipement de direction)

Le GRVA a décidé de reprendre l'examen des propositions d'amendements au Règlement ONU n° 79 (Équipement de direction) en attente.

Document(s) : (ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2021/9 et
ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2021/10)

c) Questions diverses

Le GRVA souhaitera peut-être examiner toute autre proposition qui pourrait lui être soumise.

7. Système actif de freinage d'urgence

Le GRVA souhaitera peut-être que le groupe de travail informel des systèmes actifs de freinage d'urgence (groupe AEBS) lui présente un rapport de situation concernant les véhicules des catégories M₁ et N₁.

Il souhaitera peut-être également que le groupe lui présente un rapport de situation concernant les véhicules lourds.

Il souhaitera peut-être enfin reprendre l'examen de la proposition de mandat révisé du groupe AEBS pour les véhicules lourds.

Document(s) : Document informel GRVA-12-10

8. Règlements ONU n^{os} 13, 13-H, 139 et 140, et RTM ONU n^o 8

a) Systèmes de contrôle électronique de la stabilité

Le GRVA a décidé de reprendre l'examen de la proposition d'amendement au Règlement technique mondial ONU (RTM ONU) n^o 8 visant à introduire des dispositions d'essai qui prennent en compte les dernières innovations concernant les systèmes de direction.

Document(s) : (ECE/TRANS/WP.29/2020/99)

Le GRVA a décidé d'examiner la proposition de la France concernant l'installation obligatoire d'une fonction de contrôle de la stabilité pour certains véhicules.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2022/14

b) Systèmes de freinage électromécaniques

Le GRVA a décidé d'examiner une proposition révisée d'amendements au Règlement ONU n^o 13, soumise par l'expert de la European Association of Automotive Suppliers (CLEPA), qui vise à inclure dans ce Règlement des dispositions relatives à l'homologation de type des systèmes de freinage électromécaniques.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2022/8

c) Précisions

Le GRVA souhaitera peut-être examiner les propositions d'amendements aux Règlements ONU n^{os} 13, 13-H, 139 et 140 qui pourraient lui être soumises.

9. Freinage des motocycles

a) RTM ONU n^o 3

Le GRVA pourrait souhaiter examiner les propositions concernant le RTM ONU n^o 3 (Systèmes de freinage des motocycles), le cas échéant.

Document(s) : (Document informel GRVA-12-15)

b) Règlement ONU n^o 78

Le GRVA souhaitera peut-être examiner les éventuelles propositions d'amendements au Règlement ONU n^o 78 (Freinage des motocycles et cyclomoteurs).

10. Règlement ONU n^o 90

Le GRVA souhaitera peut-être examiner les éventuelles propositions d'amendements au Règlement ONU n^o 90 (Garnitures, disques et tambours de frein de rechange).

11. Échange de vues sur les orientations et les activités nationales pertinentes

Le GRVA souhaitera sans doute être informé des activités relatives à l'automatisation des véhicules et à la connectivité menées à l'échelle nationale, s'il y a lieu.

12. Révision 3 de l'Accord de 1958

a) Application des dispositions pertinentes de la révision 3 de l'Accord de 1958

Le GRVA examinera plus en détail le concept de « document récapitulatif concernant l'identifiant unique (UI) », lié à l'utilisation de la base de données pour l'échange d'informations concernant l'homologation de type (DETA), concept qui a été défini par le GRE et le groupe de travail informel de la DETA.

Il examinera également une liste de Règlements ONU dans le cadre desquels l'utilisation de l'identifiant unique devrait être exclue, si celle-ci lui est présentée.

Document(s) : Document informel GRVA-12-28

b) Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule

Le GRVA souhaitera peut-être prendre connaissance d'un rapport sur les activités du groupe de travail informel de l'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (groupe IWVTA) et de ses sous-groupes, s'il y a lieu.

13. Questions diverses

a) Organisation des réunions

Le GRVA souhaitera peut-être être connaître l'avis du WP.29 concernant l'éventuelle organisation d'une réunion conjointe avec le Forum mondial de la sécurité routière (WP.1).

Il souhaitera peut-être aussi discuter de l'organisation de ses réunions en dehors de Genève en 2023, comme envisagé à la session de janvier 2022.

b) Autres questions

Le GRVA souhaitera peut-être examiner toute autre proposition qui pourrait lui être soumise.
